CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de la sécurité, des institutions et du sport
Police cantonale
Section circulation

Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport
Kantonspolizei
Abteilung Verkehr

police

Demande d'autorisation pour la publicité temporaire sur les routes

La demande doit être composée selon le concept „réclames routières" et transmise à la police cantonale par mail ou par courriel.

Organisateur :

Nom :……..… **Prénom :** ...……..……..…….....

Adresse : ……..……

Code postal :…… **Lieu :**

Date de naissance : ……

N° tél. : …… **E-mail :** …….

Manifestation / Sujet : ……

Date de la manifestation : ……..……

Nombre d'affiches/banderoles : ……..

Durée de l'affichage – dates exactes (max. 60 jours) :

La durée de l'affichage dépend de l'importance de la manifestation et est défini par la police cantonale.

Du : …….. **Au** : ……..

Emplacements demandés (Selon concept « Réclames routières sur les routes ») :

……..

……..

……..

……..

Date / lieu :

Signature : …… ……

Les documents mentionnés ci-dessous doivent être fournis par l'organisateur selon le concept « réclames routières ».

- Une carte dont le ou les emplacement(s) seront désignés par une flèche
- Une photo d'ensemble où une flèche montrera l'emplacement de la publicité
- Une photo de la publicité elle-même (bâche – banderole – chevalet – affiche – oriflamme etc.) avec ses dimensions
- Un préavis favorable de la ou des autorité(s) communale(s) concernée(s) avec signature du responsable

Case postale 1119, 1951 Sion
Tél. 027 606 58 04· Fax 027 606 58 09 · e-mail : frederic.clemenz@police.vs.ch